



Procès-Verbal

Commission Régionale Sportive Jeunes

Réunion du Mercredi 09 Août 2023 **(par voie téléphonique)**

Président : Patrick BELISSANT.

Présents : Tony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE.

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les **joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.**
- Ou un championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE

*** CALENDRIER :**

- 10 septembre 2023 : 1^{er} tour régional.
- 24 septembre 2023 : 2^{ème} tour régional (entrée en lice des clubs R2).
- 08 octobre 2023 : 3^{ème} tour régional (entrée en lice des clubs R1).
- 22 octobre 2023 : 4^{ème} tour régional.
- 05 novembre 2023 : 5^{ème} tour régional.
- 19 novembre 2023 : 6^{ème} tour régional.
- 10 décembre 2023 : 1^{er} tour fédéral.

*** DATES DES TIRAGES AU SORT**

- 1^{er} tour : le 22 août 2023.
- 2^{ème} tour : le 12 septembre 2023.

HORAIRES – Rappel de l'Article 31 des Règlements Généraux de la Ligue

Il existe trois types d'horaire :

L'horaire légal : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

L'horaire autorisé : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

L'horaire négocié : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

Les trois périodes régissant les changements d'horaire sont les suivantes :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés***

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : ***accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.***

Période ROUGE : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : ***modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.***

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement)

COURRIER DES CLUBS : HORAIRES

RAPPEL :

Article 5 – b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

DEMANDES DES CLUBS :

U20 - REGIONAL 2 – Poule A

- **L'Etrat La Tour Sportif** (504775) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade des Ollières à L'Etrat (synthétique).

U20 - REGIONAL 2 – Poule B

- **F.C.O de Firminy Inersport** (504278) : Tous les matchs à domicile le dimanche 12h30 au Stade Firmament à Firminy (synthétique).

U18 - REGIONAL 1 – Poule B

- **F.C Villefranche Beaujolais** (504256) : Tous les matchs à domicile le samedi à 15h30 au Stade St Exupéry à Villefranche sur Saône (synthétique).

U18 - REGIONAL 2 – Poule A

- **FC Roche St Genest** (544208) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 12h30 ou 15h00 (alternance avec les U15 R2 poule B).

U18 - REGIONAL 2 – Poule B

- **F.C. Riomois** (508772) : Tous les matchs à domicile le samedi à 18h00 au Parc des Sports du Cerey 3 (synthétique).

- **AS Savigneux Montbrison** (552955) : Tous les matchs à domicile le samedi à 18h00 au Stade La Madeleine à Montbrison.

U18 - REGIONAL 2 – Poule C

- **C.S. Viriat** (504312) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h00.

U16 - REGIONAL 1 – Poule Promotion

- **C.S. Viriat** (504312) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00.

U16 - REGIONAL 2 – Poule B

- **Sorbiers La Talaudière Football** (564205) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Complexe Sportif du Valjoly à Sorbiers.

- **A.S. Savigneux Montbrison** : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Claudius Duport à Savigneux.

U15 - REGIONAL 2 – Poule A

- **F.C. Riomois** (508772) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Parc des Sports du Cerey 3 (synthétique).

U15 - REGIONAL 2 – Poule B

- **FC Roche St Genest** (544208) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 12h30 ou 15h00 (alternance avec les U18 R2 poule A).

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Secrétaire de séance